



## Communiqué de la FSU

### Salaires et traitements dans la fonction publique :

### Y aura-t-il une GIPA en 2017 ?

Les Lilas, jeudi 13 juillet 2017

Le versement de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) nécessite un décret et un arrêté annuels qui n'ont toujours pas été pris. Alors que les textes pourraient être publiés en début d'année civile, en 2016 il avait déjà fallu attendre fin juin, nous avons alors protesté contre le report d'autant de la date de versement (intervenue de septembre à novembre 2016).

Cette année, le gouvernement, voulant lier cette discussion à l'ensemble de la question salariale et en faire probablement un des éléments de compensation du gel de la valeur du point d'indice, nous répond qu'il faudra attendre l'automne.

**La FSU dénonce cette nouvelle manœuvre dilatoire alors même que les annonces inquiétantes pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires se multiplient. Elle interpellera sans relâche le gouvernement pour que les décret et arrêté GIPA soient pris au plus vite.**

Pour rappel, la GIPA, si elle était reconduite, serait versée aux agents de la Fonction publique, titulaires et non titulaires employés de manière continue sur la période de référence, dont le pouvoir d'achat lié au traitement indiciaire a régressé entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2016 au regard de l'inflation.

La revalorisation du point d'indice de +0,6% au 1er juillet 2016 ainsi qu'une inflation faible sur la période de référence (ce taux d'inflation retenu doit faire l'objet de l'arrêté) devraient réduire fortement les montants éventuellement versés au titre de la GIPA en 2017.

**Il n'en reste pas moins qu'elle reste le seul élément de compensation de la stagnation des traitements sur longue période, particulièrement en fin de carrière.**